

CONSEIL 
DE QUARTIER | ORSAINVILLE

**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DE
TRAVAIL DU CONSEIL DE QUARTIER
D'ORSAINVILLE**

26 novembre 2025 – 19h00

Pavillon du Jardin

5295, rue des Violettes, Québec

ÉTAIENT PRÉSENTS(ES) :

M. Benoît Gosselin	Président
Mme Sonia Tchuembou	Trésorière
Mme Lison Boulanger	Administratrice
M. Marc Auger	Administrateur

ÉTAIENT ABSENTS(ES) :

Mme Chantale Coulombe	Vice-présidente
M. Charles-Élie Fallu	Secrétaire

INVITÉ(ES) :

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS(ES) :

M. Ernesto Salvador Cobos	Conseiller en consultations publiques - Ville de Québec
Mme Renée Poulin	Secrétaire de soutien
M. Raphael Lebailly	Conseiller municipal, district des Monts
Mme Marie-Pierre Boucher	Conseillère municipale – District Saint-Rodrigue

Sept (7) résidents(es) assistent à cette assemblée.

IL N'Y A PAS QUORUM

CONSEIL 
DE QUARTIER | ORSAINVILLE

PROJET D'ORDRE DU JOUR

**8^{ème} assemblée ordinaire du Conseil de
quartier d'Orsainville**

1.	Ouverture de l'assemblée	19h00
2.	Lecture et adoption de l'ordre du jour	19h02
3.	Cooptation d'un nouveau membre au sein du conseil d'administration	19h05
4.	Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 24 sept. 2025	19h15
5.	Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 22 octobre 2025	19h20
6.	Suivi au procès-verbal	19h25
7.	Première période de questions et commentaires des citoyens	19h35
8.	Dossiers du Conseil de quartier	19h45
	• Comité de travail environnement	
	• Comité Mobilité et sécurité routière	
	• Plan d'action 2026-2027	
9.	Période d'intervention des conseillers municipaux.....	20h25
10.	Deuxième période de questions et commentaires des citoyens	20h35
11.	Correspondance et trésorerie	20h45
	• Paiement de la secrétaire de soutien.	
12.	Divers	20h50
	• Point de restitution et d'information	
13.	Levée de l'assemblée	21h00

Note : L'horaire et à titre indicatif et peut être sujet à changement en fonction des discussions.

M. Benoît Gosselin
Président

CONSEIL DE QUARTIER | ORSAINVILLE



1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

M. Benoît Gosselin souhaite la bienvenue aux personnes présentes à cette 7ème assemblée du Conseil de quartier d'Orsainville.

Comme il n'y a pas quorum au sein du conseil d'administration, l'activité sera une réunion de travail et les points suivants figurant à l'ordre du jour ne seront pas traités :

- 3. Cooptation d'un nouveau membre au sein du conseil d'administration.
- 4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 24 septembre 2025.
- 5. Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 22 octobre 2025.
- 8. Dossiers du Conseil de quartier.
- 11. Correspondance et trésorerie.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

SUR UNE PROPOSITION DE M. MARC AUGER, IL EST RÉSOLU UNANIMENT d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

ADOPTÉ

3. COOPTATION D'UN NOUVEAU MEMBRE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Ce sujet sera traité à la prochaine assemblée ordinaire du 17 décembre 2025.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 24 SEPTEMBRE 2025

Ce sujet sera traité à la prochaine assemblée ordinaire du 17 décembre 2025.

5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 22 OCTOBRE 2025

Ce sujet sera traité à la prochaine assemblée ordinaire du 17 décembre 2025.

6. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

6.1 – Béton déversé dans la rivière du Berger.

Mme Lison Boulanger a communiqué avec la Ville de Québec concernant les eaux de lavage de la dalle d'une bétonnière qui ont été déversées dans la rivière du Berger. Comme il était impossible de savoir si la citoyenne en question avait déposé une plainte, Mme Boulanger a déposé une, mais maintenant, la situation est révolue. L'eau de la rivière est claire.

Le service 311 a été rejoint et il y a une ouverture de dossier à ce sujet. Cette situation a été constatée en août 2025.

6.2 – Affiches sur le ralentissement

M. Ernesto Salvador Cobos mentionne qu'il a déjà les affiches en sa possession. La nouvelle image des conseils de quartier est attendue afin d'apposer un auto-collant avec la nouvelle image. L'obtention des affiches s'est effectuée en collaboration avec les conseils de quartier du Plateau et Orsainville. Les 40 affiches seront disponibles pour le mois de janvier 2026.

Il appartient au Conseil de quartier de prendre décision sur la distribution, que ce soit aux parents, aux écoles et aux résidents où il y a des problématiques de sécurité dans certains secteurs.

6.3 – Mémoire sur la biodiversité

Concernant le traitement que la Ville a fait concernant les recommandations contenues dans le mémoire, M. Ernesto Salvador Cobos mentionne que la réponse a été donnée concernant la première partie de la demande qui consistait dans la publication du document. Pour l'instant, la deuxième partie de la demande est en traitement et il n'a pas encore la réponse.

6.4 – Déneigement de la rue Barfleur

Réponse de la Ville reçue le 25 novembre 2025 :

« Le trottoir en question ne respecte pas la largeur minimale de 1.5 m. pour la machinerie de déneigement. Ce trottoir en effet mesure entre 1 m. et 1.2 m. de largeur. Les trottoirs qui n'ont pas la largeur minimale ne sont pas à retirer, car ils étaient déjà déneigés avant l'adoption de la politique, mais nous n'en ajouterons pas d'autres. Ce trottoir ne sera donc pas déneigé à moins que des travaux de réfection de la rue soient faits et rendent le trottoir suffisamment large. »

Mme Lison Bélanger mentionne qu'il semble avoir une ouverture, car lors de la réfection du trottoir et de la rue, le déneigement se repensé. On pensera à élargir le trottoir.

Mme Marie-Pierre Boucher faire référence à la réponse de la Ville reçue le 29 août 2025 :

CONSEIL DE QUARTIER | ORSAINVILLE

« Bonjour, merci de nous avoir transmis cette requête. Il semblerait que la chaussée soit également dans un piètre état, et donc nous allons tenter de coordonner les deux réfections (chaussée et trottoir) dans les meilleurs délais, en fonction des contraintes opérationnelles des équipes impliquées. »

Le trottoir devrait être mis aux normes.

6.5 – Vente de la propriété « La Maison Chrysler de Charlesbourg »

M. Marc Auger mentionne que la propriété a été vendue pour un montant de 7.5 millions de dollars au registre foncier. Le nouveau propriétaire, la compagnie IMO STAR, compte faire du développement domiciliaire et commercial. Il y aura donc démolition du bâtiment et la décontamination, si nécessaire.

En ce qui a trait au complexe aquatique, une bibliothèque et l'agrandissement du parc, Mme Marie-Pierre Boucher suggère aux résidents de faire part de leurs souhaits et/ou besoins et que le Conseil de quartier en fasse la liste. L'assemblée ordinaire du conseil de quartier sera le lieu où les résidents seront consultés.

M. Marc Auger précise que la rivière des Commissaires est déjà protégée par la protection riveraine de 10 à 15 mètres selon la pente du terrain. Cette bande est essentielle pour protéger la habitats aquatiques et terrestres et elle doit être composée de végétation permanente incluant des plantes herbacées, des arbustes et des arbres. Les travaux sur cette bande doivent être autorisés par un certificat d'autorisation émis par la municipalité.

La compagnie IMO STAR doit respecter cette norme.

7. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES CITOYENS

7.1 – Parc des Moulins

Le centre de services scolaires, c'est-à-dire les deux écoles et le reste du terrain appartiennent à la Commission de la Capitale nationale du Québec (CCNQ). Suite au sondage qui a été fait auprès de la population, Mme Lison Boulanger mentionne que le CCNQ rencontre leur conseil d'administration pour les nouveaux projets le 28 novembre 2025 et devrait sortir dans la publication.

CONSEIL DE QUARTIER | ORSAINVILLE

8. DOSSIERS DU CONSEIL DE QUARTIER.

Les points mentionnés à l'ordre du jour seront traités à l'assemblée ordinaire du 17 décembre 2025.

9. PÉRIODE D'INTERVENTION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX.

9.1 – Présence des conseillers municipaux aux assemblées ordinaires.

Mme Marie-Pierre Boucher mentionne qu'elle n'a aucune information à communiquer pour le moment. Les deux conseillers municipaux ont décidé qu'ils alterneraient leur présence aux assemblées ordinaires du Conseil de quartier. Les dossiers feront l'objet d'un suivi.

9.2 - Présentation de M. Raphaël Lebailly

A la demande des résidents présents, M. Lebailly mentionne qu'il vient de France. Il est au Québec depuis 23 ans, dont 21 ans à Charlesbourg. Il a complété des études en biologie, mais n'a jamais exercé sa profession. Ses spécialités sont le loisir et le communautaire; il a travaillé en animation. Il a repris sa vie à zéro et a gravi les échelons. Il a aussi travaillé deux ans aux Trois-Saumons, et l'hiver au l'automne comme coordonnateur et directeur adjoint pendant trois ans, ainsi qu'à Bourg-Royal où il est demeuré cinq ans. Sa famille habite à Charlesbourg.

Il a travaillé comme communicateur dans Orsainville pendant deux ans. Il fut directeur des Loisirs Guillaume Mathieu pendant 15 ans, lequel a été fusionné avec les Loisirs du Plateau et Maria-Goretti en 2022. Il a été directeur général des Loisirs du Trait-Carré jusqu'au 2 novembre.

Après une campagne municipale où il a fait beaucoup de porte-à-porte (4,000 portes environ), il a été élu conseiller municipal du district des Monts. Sa spécialité est au niveau des loisirs et la tenue des Jeux d'hiver du Canada en mars 2027.

Après le dossier des Jeux d'hiver de 2027, il se penchera sur le dossier du RTC qui constitue un enjeu important pour les quartiers d'Orsainville et de Notre-Dame-des-Laurentides. Il s'intéressera à l'organisme des bassins versants qui veille sur les rivières et affluent qui se versent dans la rivière Saint-Charles. Il assiste au Comité consultatif d'urbanisme de Charlesbourg et la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ).

10. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES CITOYENS.

10.1 – Biodiversité

En lien avec le mémoire sur la biodiversité, M. Martin Filteau mentionne qu'il aimerait avoir la certitude qu'au niveau de la biodiversité, le bassin hydrographique soit reconnu et qu'au niveau du développement, les élu.e.s accepte ce fait. Il faut reconnaître la biodiversité d'Orsainville qui constitue une richesse pour la Ville de Québec. Il n'y a pas nulle part quelqu'un qui dit que cette biodiversité des quartiers d'Orsainville et Notre-Dame-des-Laurentides est importante et qu'il faut la protéger. Il n'existe aucune ligne de base qui nous dit qu'on ne peut y toucher, quel que soit le projet.

Il serait important d'avoir des réunions de travail avec les nouveaux élus pour établir comment on attaque ce sujet. La Ville, le CCNQ et le ministère de l'Environnement disent la même chose. Il doit y avoir des règlements de base pour ne pas vivre de quatre ans en quatre ans. Il faut savoir comment on débute le travail et quelles sont les étapes. La sécurité dans les rues est également importante pour les enfants et à proximité des écoles. Il est important de créer un mouvement et parler à d'autres conseils de quartier.

Il désire une rencontre de travail avec des gens qui connaissent les dossiers. Il faudrait qu'il y ait des actions et que les dossiers avancent. Il aimerait être entendu au bon niveau pour obtenir des réponses.

Depuis les deux dernières semaines, suite à son élection, M. Raphaël Lebailly s'est concentré sur le fonctionnement de la Ville. Il annonce qu'une piscine extérieure sera construite au Parc Saint-Pierre pour 2029. La construction de la piscine est devancée de quatre ans. La piscine intérieure sera située dans la zone limitrophe entre les quartiers d'Orsainville et de Notre-Dame-des-Laurentides. L'endroit et la date ne sont pas encore connus.

M. Lebailly a assisté à des rencontres avec tous les services de la Ville aux niveaux du fonctionnement et de l'aspect juridique, et prendre conscience de ce qu'il pouvait faire ou ne pas faire en tant qu'élu. Si les résidents soulignent un enjeu d'importance, il faut une concertation avec la Ville de Québec. La Ville pourra s'entretenir avec le ministère de l'Environnement. Parfois, la Ville peut faire des choses, mais ne peut prendre des initiatives d'elle-même.

En collaboration avec les citoyens, Mme Marie-Pierre Boucher mentionne que les conseillers municipaux peuvent participer et travailler sur des dossiers pour accélérer les processus, comme les corridors scolaires qui seront revus et qui sont

CONSEIL DE QUARTIER | ORSAINVILLE



en cohérence avec nos valeurs. Il faut travailler de façon stratégique et trouver les bons leviers.

11. CORRESPONDANCE ET TRÉSORERIE

Ce sujet sera traité à la prochaine assemblée ordinaire du 17 décembre 2025.

12. DIVERS

12.1 - Dossier Vélo

Le Conseil de quartier déplore qu'il n'y a aucune présence des corridors Viva Cité dans le quartier d'Orsainville. Le conseil de quartier de Notre-Dame-des-Laurentides présentera un projet multifonctionnel que le Conseil de quartier d'Orsainville endosse totalement. Ce projet pourrait connecter les quartiers d'Orsainville et Notre-Dame-des-Laurentides sur l'emprise d'Hydro-Québec. Ce projet sera présenté au Conseil de quartier de Notre-Dame-des-Laurentides le 27 novembre 2025.

Le parcours Viva Cité s'arrête à la 76^e rue. M. Benoît Gosselin mentionne qu'un tronçon entre les deux 3^e avenues (est et ouest) pourrait se faire facilement, car il n'y a aucun lien cyclable entre les deux.

12.2 – Déneigement des rues

En cas de problèmes reliés au déneigement des rues, les résidents doivent s'adresser au service 311. Pour connaître le niveau de déneigement allouée à chaque rue du quartier, les résidents peuvent consulter la carte interactive de la Ville. M. Marc Auger mentionne que le service 311 est très efficace.

M. Lebailly mentionne qu'il a reçu beaucoup de commentaires négatifs concernant le déneigement lors de ses visites porte-à-porte.

Action

M. Raphaël Lebailly ouvrira une requête dans le Share Point, car la rue des Tournesol est de niveau 1.

12.3 – Modifications mineures sur la rue des Visons

Les résidents qui habitent sur la rue des Visons ont des rues en avant et en arrière de leur propriété. Quand il y a des situations qui sont existantes depuis des années,

CONSEIL DE QUARTIER | ORSAINVILLE

les dérogations demeurent, mais parfois, quand il y a un manque de conformité au niveau du certificat de zonage, une dérogation est demandée.

12.4 – Assurance responsabilité pour les administrateurs.

Le renouvellement de l'assurance-responsabilité pour les administrateurs du Conseil d'administration a été fait.

12.5 – Autres points

Une vérification sera faite auprès de Mme Chantale Coulombe afin de le registre des entreprises soit à jour. La date limite est le 30 novembre 2025.

En ce qui concerne la nouvelle image des conseils de quartier, Mme Lison Boulanger s'est inscrite, mais n'a reçu aucune confirmation. M. Ernesto Salvador Cobos fera une vérification afin que son inscription à la rencontre du 4 décembre 2025 soit bien confirmée.

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

M. Benoît Gosselin lève l'assemblée à 20 h 55.

SIGNÉ

M. Benoît Gosselin, président